

Information financière relative au deuxième trimestre et au premier semestre 2020

## L'EBITDAaL continue de croître, en ligne avec l'objectif pour l'exercice

- Croissance de +3,1% de la base clients mobiles postpayés en glissement annuel, soit un ajout net de 7 000 contrats sur le trimestre
- Progression de +33,6% de la base clients convergents en glissement annuel, soit un ajout net de 8 000 clients sur le trimestre
- Pour le T2, le chiffre d'affaires<sup>1</sup> recule de -7,9%, et les services facturés au client<sup>1</sup> progressent de +2,1% en glissement annuel
- L'EBITDAaL<sup>1</sup> s'améliore de +9,7% au T2 en glissement annuel
- Objectif d'EBITDAaL inchangé

Pandémie de COVID-19

- **Les mesures contre le COVID-19 ont une incidence sur la performance commerciale.** La fermeture des magasins jusqu'à la mi-mai a réduit l'acquisition de clients mobiles convergents, entraînant une forte baisse des ventes de terminaux (-11,7 millions d'euros). Après la réouverture des magasins à la mi-mai, les ventes sont rapidement revenues à leurs niveaux d'avant le confinement. Plusieurs projets de service d'intégration B2B ont été gelés, ce qui a contribué au ralentissement de cette activité. L'itinérance des visiteurs (-5,8 millions d'euros), l'itinérance des clients (-4,7 millions d'euros) et le trafic SMS (-16 millions d'euros) ont été fortement réduits. De plus, la baisse des raccordements par le câble et la limitation du déploiement des réseaux ont pesé sur l'eCapex. En parallèle, une série de mesures ont été prises en termes de gestion de la main d'œuvre (taux d'activité, recrutements, recours aux intérimaires et à des consultants), de dépenses publicitaires et promotionnelles, et de frais généraux et de structure.

Chiffres clés opérationnels

- **La base clients convergents a augmenté de 8 000 unités au T2 pour atteindre 288 000 clients Love (+33,6% en glissement annuel),** malgré l'impact du COVID-19. Love Duo représente encore un tiers des ajouts bruts. La base clients mobiles convergents continue de croître et représente à présent 17,8% des clients mobiles postpayés, en progression de 424 pb par rapport au T2 2019.
- **La base clients mobiles postpayés s'accroît de 7 000 contrats au T2 à 2,6 millions d'abonnés (+3,1% en glissement annuel)** malgré l'impact du COVID-19. Les clients profitent de l'offre multi-cartes, et le portefeuille mobile GO connaît un démarrage prometteur.
- **L'ARPO convergent B2C diminue légèrement de 1,5% en glissement annuel à 75,6 €** sous l'effet de l'accroissement de la base clients Love Duo, dont l'offre est commercialisée à un prix plus bas, qui représente déjà 15% des abonnés Love.
- **L'ARPO mobile postpayé recule de 4,6% en glissement annuel à 19,7 €,** le COVID-19 ayant entraîné une diminution des revenus hors forfait liés à l'itinérance, partiellement compensée par la migration de clients vers des plans tarifaires plus élevés dans le nouveau portefeuille GO.

### Orange Belgium : principales données opérationnelles

	T2 2019	T2 2020	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2.516	2.594	3,1%
Ajouts nets (en milliers)	26	7	-73,7%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	20,6	19,7	-4,6%
Base clients convergents (en milliers)	216	288	33,6%
Ajouts nets (en milliers)	16	8	-47,7%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	76,8	75,6	-1,5%
Clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles	13,6%	17,8%	424 pb

1. La base comparable englobe les résultats 2019 d'Upsize N.V. avant l'acquisition

- **Le chiffre d'affaires diminue de 7,9% en glissement annuel<sup>1</sup>, à 302,8 millions d'euros.** Les services facturés au client s'inscrivent en hausse de 4,6 millions d'euros (+2,1% en glissement annuel<sup>1</sup>), soutenus par l'accroissement du chiffre d'affaires des services convergents (+33,2% en glissement annuel). Les revenus des services aux opérateurs reculent de -26 % en glissement annuel sous l'effet de la baisse des revenus liés aux SMS entrants (-16 millions d'euros) ce qui n'a aucun impact sur l'EBITDAaL. La diminution des revenus de l'itinérance est compensée par la réduction des coûts d'itinérance. De même, la baisse de -21,9 % en glissement annuel des ventes d'équipements a un impact limité sur l'EBITDAaL.
- **L'EBITDAaL croît de 9,7% en glissement annuel<sup>1</sup> à 86,0 millions d'euros,** grâce principalement à l'augmentation enregistrée par les services facturés au client, par l'amélioration de la marge EBITDAaL de l'activité câble et à la maîtrise des coûts liée à notre plan de transformation Bold Inside. L'activité câble enregistre un EBITDAaL positif de 6,4 millions d'euros sur le trimestre contre 2,4 millions d'euros au T2 2019. Les mesures prises face à la crise du COVID-19 ont compensé l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur l'EBITDAaL.
- **L'eCapex se contracte de 30,7 % en glissement annuel à 29,8 millions d'euros,** les mesures contre le COVID-19 réduisant le nombre de raccordements par le câble et ralentissant le déploiement du réseau.
- Comme annoncé lors du T1 2020, **Orange Belgium revoit ses objectifs financiers pour 2020** pour le chiffre d'affaires et l'eCapex. Au lieu d'une croissance faible à un chiffre nous tablons désormais sur une légère diminution à base comparable ; notre objectif d'EBITDAaL reste inchangé à 310 - 330 millions d'euros ; et notre objectif d'eCapex passe de stable hors contrat de partage de réseaux à une légère diminution (contrat de partage de réseaux inclus).

## Groupe Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données	à base	T2 2020	Variation	Variation	en données	à base	1S 2019	Variation	Variation
	historiques	comparable <sup>1</sup>		à base	en données	historiques	comparable		à base	en données
	T2 2019	T2 2019		comparable	historiques	1S 2018	1S 2018		comparable	historiques
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>318,9</b>	<b>328,7</b>	<b>302,8</b>	<b>-7,9%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>637,1</b>	<b>656,4</b>	<b>636,6</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-0,1%</b>
Services facturés aux clients	207,0	216,4	221,0	2,1%	6,8%	412,6	431,3	445,8	3,4%	8,0%
<b>EBITDAaL</b>	<b>78,9</b>	<b>78,4</b>	<b>86,0</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,0%</b>	<b>136,9</b>	<b>136,1</b>	<b>148,2</b>	<b>8,8%</b>	<b>8,2%</b>
marge (% du chiffre d'affaires)	24,7%	23,8%	28,4%	456 bp	368 bp	21,5%	20,7%	23,3%	253 bp	179 bp
eCAPEX	-42,9	-42,9	-29,8	-30,7%	-30,7%	-79,8	-79,8	-64,9	-18,7%	-18,7%
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>36,0</b>	<b>35,4</b>	<b>56,2</b>	<b>58,7%</b>	<b>56,3%</b>	<b>57,1</b>	<b>56,3</b>	<b>83,3</b>	<b>47,9%</b>	<b>45,9%</b>
Endettement financier net	248,8		181,3			248,8		181,3		

1. La base comparable englobe les résultats 2019 d'Upsize N.V. avant l'acquisition
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex

**Michaël Trabbia, CEO d'Orange Belgium, commente :**

Malgré la pandémie de COVID-19, nous sommes parvenus à enregistrer une forte croissance vigoureuse de l'EBITDAaL grâce à notre positionnement de Bold Challenger et à la poursuite de nos efforts dans le cadre de notre plan de transformation Bold Inside.

Au cours du trimestre, le confinement a pesé sur notre performance commerciale, qui est cependant restée positive et qui est repartie à la hausse après la réouverture de nos magasins.

Pour mieux répondre à la demande de débit plus élevé de notre clientèle, nous avons porté la vitesse de téléchargement de notre option Internet Boost à 400 Mbps, une vitesse ultra-rapide dont ont également pu bénéficier nos clients B2B. Par ailleurs, nous avons amélioré notre offre Love Pro, en proposant à notre clientèle de TPE de bénéficier de l'avantage multi-produits déjà offert aux clients résidentiels.

Soucieux d'améliorer en permanence notre offre tout en restant fidèles à notre promesse client, nous avons signé un accord avec Eleven Sports donnant accès à l'ensemble de nos clients à la Jupiler Pro League pendant cinq ans, à un prix raisonnable, sans qu'ils soient obligés de souscrire à des gros forfaits.

Après 4 années passionnantes et intenses, je quitterai mes fonctions de CEO d'Orange Belgium dans quelques semaines pour rejoindre un nouveau défi très exaltant au sein du Groupe Orange. Je suis particulièrement fier de l'engagement et des efforts dont ont fait preuve nos équipes pour mener à bien une stratégie centrée sur le client qui a fait d'Orange Belgium le « Bold Challenger » du marché belge, lui permettant de devenir un acteur convergent crédible et d'enregistrer une amélioration continue et forte de sa performance commerciale et financière. À partir du 1<sup>er</sup> septembre, Xavier Pichon prendra les commandes d'Orange Belgium. Je suis convaincu que Xavier, ensemble avec les équipes, conduira Orange Belgium vers de nouveaux succès.

**Arnaud Castille, CFO, ajoute :**

Le COVID-19 nous a affectés tant du point de vue opérationnel que financier. La fermeture de nos magasins a conduit à une diminution de nos acquisitions de clients mobiles et fixes, ainsi que de nos ventes de terminaux. Cependant, cette période a également été marquée par une baisse des taux de résiliation.

Au plan financier, l'impact de cette crise sur notre chiffre d'affaires est attribuable principalement aux activités à faible impact sur l'EBITDAaL, en particulier le trafic SMS et les ventes de terminaux. Par ailleurs, la chute du trafic d'itinérance a pesé sur le chiffre d'affaires mais a elle également réduit les coûts. Toutefois, les services facturés aux clients, qui sont une composante essentielle de notre activité, ont progressé. De fait, du point de vue de la marge, l'impact sur l'EBITDAaL est modéré, grâce également aux mesures que nous avons prises et aux efforts qui ont été accomplis par nos équipes. La réduction des activations du câble a également entraîné une diminution de l'eCapex.

Nous avons donc dû ajuster nos objectifs financiers pour 2020, en révisant légèrement à la baisse nos prévisions de chiffre d'affaires par rapport à 2019 à base comparable et de eCapex, en incluant le contrat de partage de réseaux. En revanche, nos objectifs d'EBITDAaL sont maintenus entre 310-330 millions d'euros.

Le 1<sup>er</sup> avril, notre accord de partage de réseau avec Proximus est entré en vigueur et les collaborateurs concernés de Proximus et d'Orange Belgium ont été transférés vers MWingz, la nouvelle coentreprise créée pour l'occasion et détenue à 50% par chacun des deux opérateurs. Comme nous l'avons déjà souligné, cette collaboration sera avantageuse tant du point de vue des dépenses d'exploitation que des investissements.

En ce qui concerne les coûts, nous poursuivons comme prévu notre programme Bold Inside. Nous avons entrepris de migrer nos clients vers le nouveau portefeuille GO simplifié et de réduire notre ancien portefeuille. Notre nouvel e-shop a dopé nos ventes en ligne, une tendance qui s'est confirmée après le confinement.

## Table des matières

1.	Principaux éléments marquants .....	6
1.1	Éléments opérationnels marquants .....	6
1.2	Éléments marquants sur le plan réglementaire .....	7
2.	Commentaires relatifs à la situation financière .....	8
2.1	Comptes consolidés du groupe Orange Belgium .....	8
2.2	État consolidé du résultat global .....	8
2.3	Liquidités et ressources en capital .....	9
2.4	Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité .....	10
2.4.1.	Orange Belgium .....	10
2.4.2.	Orange Communications Luxembourg .....	12
3.	Perspectives .....	12
4.	Risques financiers et gestion du risque .....	12
5.	Événements postérieurs à la clôture .....	13
6.	Calendrier financier 2020 .....	13
7.	Conférence téléphonique .....	13
8.	Actions .....	13
9.	Glossary .....	14
10.	États financiers consolidés intermédiaires résumés .....	16
	Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé .....	17
	Situation financière intermédiaire consolidée .....	18
	Tableau intermédiaire consolidé des flux de trésorerie .....	19
	État intermédiaire résumé et consolidé des changements des capitaux propres .....	20
	Information sectorielle .....	21
1.	Base de préparation des états financiers .....	23
1.1.	Déclaration de conformité .....	23
1.2.	Principes comptables .....	23
1.3.	Recours à des estimations et aux jugements .....	23
1.4.	Nouvelles normes comptables applicables au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 .....	23
1.5.	Nouvelles normes comptables non encore en vigueur .....	24
2.	Périmètre de consolidation .....	24
3.	Pandémie de COVID-19 .....	25
4.	Écarts d'acquisition .....	25
5.	Trésorerie et équivalents de trésorerie, passifs financiers .....	27
6.	Capitaux propres .....	27
7.	Impôt sur le résultat .....	28
8.	Contrats de location .....	28
8.1.	Dettes locatives .....	28
8.2.	Droits d'utilisation .....	28
9.	Provisions courantes et non courantes .....	28
10.	Disputes .....	29
11.	Parties liées .....	30
12.	Événements postérieurs à la clôture .....	31
13.	Autres .....	31
	Juste valeur des actifs et passifs financiers .....	31
	Déclaration des personnes responsables .....	32

<b>Rapport du commissaire au conseil d'administration de Orange Belgium SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2020 .....</b>	<b>33</b>
Introduction .....	33
Étendue de l'examen limité .....	33
Conclusion .....	33
À propos d'Orange Belgium .....	34

# 1. Principaux éléments marquants

## 1.1 Eléments opérationnels marquants

### ■ Impact du COVID-19

Orange Belgium a été pleinement mobilisé pour assurer la continuité du réseau et des services et pour accompagner ses clients. Cette continuité joue un rôle capital dans la gestion de la crise liée au COVID-19. Le réseau a été capable d'absorber l'augmentation du trafic sans problème majeur pour nos clients. Les équipes techniques surveillent en permanence le réseau et le renforcent au besoin pour garantir à tout moment la fiabilité des communications. Par ailleurs, Orange Belgium a offert gratuitement à ses clients résidentiels un volume de 4GB de données mobiles pour s'assurer qu'ils puissent rester connectés à tout moment et en tout lieu. S'ils n'ont pas besoin de plus de données, ils auront la possibilité de choisir un cadeau alternatif.

Orange Belgium a également décidé de participer à l'effort nécessaire à la mise en place du centre d'appel COVID-19 Track & Trace qui vise à lutter contre la pandémie en Belgique. Ce centre d'appel contacte de façon proactive les résidents belges ayant été testés positif au COVID-19, ainsi que les résidents belges avec lesquels ils auraient récemment été en contact. L'objectif étant de suivre au plus près la progression du virus, et de réduire les risques en demandant aux personnes potentiellement infectées de se mettre en quarantaine et/ou de procéder à un dépistage. Les opérateurs télécom belges considèrent ce soutien au centre d'appel mis en place par les autorités comme faisant partie intégrante de leur responsabilité sociétale en tant qu'entreprise, et de la solidarité dont ils peuvent témoigner en offrant des solutions au gouvernement dans leurs domaines d'expertise. Les opérateurs espèrent que la mise en place de ce nouvel outil permettra de maintenir un contrôle efficace de la propagation du COVID-19.

Comme nous l'avons indiqué au T1 2020, les mesures contre le COVID-19 ont également eu une incidence sur la performance financière et opérationnelle de la société. Les magasins sont restés fermés pendant près de 2 mois, ce qui a pesé sur les ajouts bruts des offres mobiles et convergentes, ainsi que sur les ventes de terminaux (cette dernière activité étant faiblement génératrice de marge). La diminution des ajouts bruts sur le marché a également fait diminuer le taux de résiliation et les coûts commerciaux (ceux-ci étant en grande partie des coûts variables). Les restrictions très strictes imposées aux voyages nationaux et internationaux ont entraîné un accroissement du trafic de voix et de données pendant la période de confinement, ainsi qu'une diminution du trafic d'itinérance.

### ■ Orange Belgium lance une option de vitesse de 400 Mbps pour tous ses clients et donne un coup de fouet à son offre Love Pro pour les indépendants et les petits bureaux via un avantage multi-produits

Orange Belgium a décidé de renouveler son offre Love : à partir du 15 juin, les clients peuvent opter pour un service Internet Boost remanié qui offre des vitesses de téléchargement de 400 Mbps – contre 200 Mbps auparavant – et des vitesses de chargement allant de 20 Mbps pour les clients sur le réseau de VOO à 40 Mbps pour les clients sur le réseau de Telenet.

Fidèle à son positionnement de Bold Challenger, Orange Belgium a également décidé d'accorder aux petits bureaux et aux bureaux à domicile (restaurants, consultants, plombiers...) qui choisissent l'offre Love Pro avec Internet Boost l'avantage multi-produits déjà offert aux clients résidentiels avec les abonnements Go Intense et Go Unlimited.

### ■ Orange Belgium remanie et optimise son offre pour les clients B2B avec une connexion à 400 Mbps, le double de data et la télévision

Suivant de près l'évolution des besoins des PME en matière de vitesse de connexion, Orange Belgium renforce son offre Shape & Fix Basic en proposant, dès le 10 juin, des connexions de 400 Mbps en download et jusqu'à 40 Mbps en upload.

A partir de 49 euros (hors TVA), les entreprises bénéficient d'une connexion à haut débit extrêmement rapide, à laquelle elles peuvent ajouter une ligne fixe avec appels nationaux illimités pour 10 euros. De plus, dans la mesure où les chefs de petites entreprises se servent souvent de leur propre domicile comme centre d'opération, ils peuvent ajouter un abonnement TV pour seulement 15 euros de plus et obtenir le pack complet (internet fixe + téléphone fixe + télévision) pour 74 euros au total. Le tout avec les outils de cybersécurité gratuits habituellement proposés avec chaque offre B2B, et le soutien d'une équipe d'assistance attitrée et fiable. En optant pour une solution Shape & Fix Basic, le client B2B double, en outre, automatiquement le volume de données de sa flotte mobile.

### ■ La Jupiler Pro League sera disponible pour l'ensemble des clients d'Orange, convergents et mobiles, pendant 5 ans

Orange Belgium et Eleven Sports ont signé un accord pour la distribution de 3 nouvelles chaînes Eleven Sports dédiées aux matchs et aux compétitions de la Pro League, dont la Jupiler Pro League. Orange Belgium devient ainsi le premier opérateur à signer un accord de distribution rendant la Jupiler Pro League disponible pour ses clients pour les 5 prochaines années.

### ■ Xavier Pichon nommé CEO d'Orange Belgium

Le Conseil d'administration d'Orange Belgium a décidé de nommer Xavier Pichon au poste de CEO à compter du 1er septembre 2020. Xavier Pichon compte 20 ans d'expérience comme membre du comité exécutif de grands groupes. Il a commencé sa carrière en 1990 avant de rejoindre Orange en 1998 où il a occupé plusieurs fonctions, dont celle de Directeur financier chez Orange France et Directeur Groupe des Relations Investisseurs. Son dernier poste fut celui de Directeur général adjoint d'Orange France, chargé des finances, de la stratégie, de la transformation et du développement. Xavier est reconnu pour ses solides compétences en matière de gestion, sa profonde expertise en stratégie d'entreprise et sa grande expérience des relations avec les investisseurs et les parties prenantes.

## 1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

### ■ Orange Belgium prend acte de la décision finale des régulateurs sur les prix de gros pour l'accès aux réseaux câblés

Le 27 mai 2020, la CRC a publié sa décision finale quant aux nouveaux tarifs de gros pour l'accès aux réseaux câblés. Ceux-ci sont légèrement inférieurs au projet de décision présenté à la Commission européenne. Ces nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1er juillet 2020.

Orange Belgium regrette que les commentaires de la Commission européenne se soient seulement traduits par de modestes modifications au projet de décision.

Orange Belgium considère que les tarifs de gros, notamment pour les services d'accès à l'internet à haut débit, resteront sensiblement supérieurs aux « charges équitables » au détriment du consommateur. De plus, l'augmentation significative des tarifs de gros à terme (jusqu'à 25 %) favorise des hausses de prix régulières et injustifiées des prix de détail pour le consommateur belge.

Orange Belgium demande aux régulateurs de suivre de près les effets de cette décision sur l'évolution des prix pour les clients belges, comme le demande la Commission européenne ; et d'engager une revue des prix de gros aussitôt que des effets négatifs sont observés sur les prix de détail afin d'en limiter la hausse systématique.

Une telle évaluation devrait être programmée au plus tard avant la fin de 2021.

### ■ Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes

Les arrêtés royaux relatifs à l'attribution des fréquences de 700, 1400 et 3400-3800 MHz ainsi que le renouvellement ou la réattribution des fréquences de 900, 1800 et 2100 MHz n'ont pas été finalisés par le gouvernement précédent.

L'IBPT a lancé fin 2019 une consultation portant sur différentes questions ayant trait aux fréquences, notamment la possibilité pour l'IBPT de prolonger les licences pour les bandes de fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz au-delà de mars 2021, date actuellement prévue de la fin des licences, la proposition d'augmenter le prix de réserve pour la bande de fréquences 3,6 GHz, et les conditions pour les réseaux 5G privés utilisant la fréquence 3,8 - 4,2 GHz.

Pour l'heure, il semble peu probable qu'une vente aux enchères soit organisée pour l'un de ces spectres avant 2021.

Via ses décisions du 15 juillet 2020, l'IBPT a octroyé des droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences radioélectriques 3600-3800 MHz pour les services 5G à cinq opérateurs : Orange Belgium, Proximus, Telenet, Cegeka et Entropia. Chacun de ces opérateurs obtient 40 MHz, les droits d'utilisation étant effectifs à partir du 1<sup>er</sup> août 2020. Ces licences resteront valables jusqu'à l'entrée en vigueur des droits d'utilisation pour les fréquences mises aux enchères. Le 20 février 2020, l'IBPT a lancé un appel à candidatures pour la dernière licence de 2 x 15 MHz dans la bande de fréquences 2,6 GHz qui n'avait pas été attribuée au cours du processus d'attribution de 2012. L'IBPT a reporté au 15 mai 2020 la date limite de dépôt des candidatures. Citymesh a été l'unique candidat.

L'IBPT a lancé le 10 juin 2020 une consultation concernant la prolongation jusqu'au 6 mars 2026 des droits d'utilisation de Gridmax pour la bande de fréquences 3,5 GHz (attribuée le 17 août 2016 et valide jusqu'au 16 mars 2021). Cette consultation a pris fin le 11 juillet 2020.

De manière générale, Orange Belgium considère que les attributions de fréquences devraient être subordonnées à la visibilité sur les objectifs à long terme des opérateurs, ainsi qu'à des obligations de déploiement, de manière à garantir que les opérateurs investissent effectivement dans les réseaux et qu'ils utilisent les fréquences de manière efficace et effective.

## 2. Commentaires relatifs à la situation financière

### 2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données		T2 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques	en données		1S 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques
	historiques T2 2019	à base comparable T2 2019				historiques 1S 2019	à base comparable 1S 2019			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>318,9</b>	<b>328,7</b>	<b>302,8</b>	<b>-7,9%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>637,1</b>	<b>656,4</b>	<b>636,6</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-0,1%</b>
Belgique	306,2	315,9	290,2	-8,2%	-5,2%	611,7	630,9	612,1	-3,0%	0,1%
Luxembourg	16,3		14,9		-8,8%	32,5		31,5		-3,2%
Élimination intra-groupe	-3,6		-2,3		-36,1%	-7,1		-7,0		-1,4%
<b>EBITDAaL</b>	<b>78,9</b>	<b>78,4</b>	<b>86,0</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,0%</b>	<b>136,9</b>	<b>136,1</b>	<b>148,2</b>	<b>8,8%</b>	<b>8,2%</b>
Belgique	76,8	76,3	83,1	9,0%	8,3%	133,2	132,4	142,5	7,6%	7,0%
Luxembourg	2,1		2,9		37,9%	3,7		5,7		52,1%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>24,7%</i>	<i>23,8%</i>	<i>28,4%</i>	<i>456 bp</i>	<i>368 bp</i>	<i>21,5%</i>	<i>20,7%</i>	<i>23,3%</i>	<i>253 bp</i>	<i>179 bp</i>

### 2.2 État consolidé du résultat global

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé diminue de 7,9% à 302,8 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données		T2 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques	en données		1S 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques
	historiques T2 2019	à base comparable T2 2019				historiques 1S 2019	à base comparable 1S 2019			
<i>Convergence</i>	41,0	41,0	54,6	33,2%	33,2%	79,1	79,1	106,3	34,5%	34,5%
<i>Mobile seul</i>	153,3	153,3	142,3	-7,2%	-7,2%	307,7	307,7	290,6	-5,5%	-5,5%
<i>Fixe seul</i>	11,4	12,1	14,6	20,4%	27,6%	23,6	24,9	28,9	15,8%	22,4%
<i>Services informatiques &amp; Intégration</i>	1,3	10,0	9,5	-4,8%	642,6%	2,3	19,6	20,0	1,9%	756,7%
Services facturés aux clients	207,0	216,4	221,0	2,1%	6,8%	412,6	431,3	445,8	3,4%	8,0%
Vente d'équipement	29,9	29,9	23,4	-21,9%	-21,9%	61,2	61,2	56,1	-8,4%	-8,4%
Services aux opérateurs	72,3	72,3	53,5	-26,0%	-26,0%	139,1	139,1	118,8	-14,6%	-14,6%
Autres revenus	9,7	10,1	4,9	-50,9%	-49,2%	24,1	24,8	15,9	-35,8%	-34,0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>318,9</b>	<b>328,7</b>	<b>302,8</b>	<b>-7,9%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>637,1</b>	<b>656,4</b>	<b>636,6</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-0,1%</b>

- **Les services facturés au client** connaissent une progression de 2,1% sur une base comparable à 221,0 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services mobiles. Les services IT & Intégration enregistrent un déclin, les mesures prises pour faire face à la crise COVID-19 ayant eu une incidence sur les projets.
- En revanche, les **ventes d'équipements** reculent de 21,9% à 23,4 millions d'euros en raison de la fermeture des shops.
- **Les revenus des services aux opérateurs** reculent de 26,0%, une baisse qui est attribuable principalement à la chute du trafic de SMS et de l'itinérance.
- Les **autres revenus** reculent de 50,9% à 4,9 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des ventes de terminaux autonomes.
- Les ventes d'équipements intègrent les ventes de terminaux avec subventionnement, tandis que les ventes de terminaux autonomes sont comptabilisées dans les « autres revenus ». La diminution de ces deux éléments, qui s'élève à 11,7 millions d'euros, est entièrement attribuable aux ventes de terminaux autonomes et avec subventionnement.



## Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles totales diminuent de 13,4 % en glissement annuel sur une base comparable, à 216,8 millions d'euros.

en millions d'euros	en données	à base	T2 2020	Variation	Variation	en données	à base	1S 2020	Variation	Variation
	historiques	comparable		à base	en données	historiques	comparable		à base	en données
Coûts directs	-138,4	-142,6	-115,9	-18,7%	-16,3%	-283,7	-292,3	-256,9	-12,1%	-9,4%
Charges de personnel	-36,4	-41,9	-34,9	-16,6%	-4,1%	-73,2	-83,7	-74,2	-11,3%	1,4%
Coûts indirects avec les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés	-65,3	-65,8	-66,0	0,2%	1,1%	-143,3	-144,3	-157,3	9,0%	9,8%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	-12,4	-12,4	-12,7			-23,3	-23,3	-25,5		
	<b>-240,1</b>	<b>-250,3</b>	<b>-216,8</b>	<b>-13,4%</b>	<b>-9,7%</b>	<b>-500,2</b>	<b>-520,3</b>	<b>-488,4</b>	<b>-6,1%</b>	<b>-2,4%</b>

- Les **coûts directs** diminuent de 18,7 % à 115,9 millions d'euros sur une base comparable. Cette évolution est due principalement à une baisse importante des coûts d'interconnexion de SMS et du coût des terminaux.
- Les **charges salariales** s'élèvent à 34,9 millions d'euros, en baisse de 16,6% par rapport au T2 2019 sur une base comparable, sous l'effet de la réduction des niveaux d'activité et d'un ralentissement des recrutements.
- Les **coûts indirects** restent stables (+0,2%) à 66,0 millions d'euros sur une base comparable.

## De l'EBITDAaL au résultat net

### Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net

en millions d'euros	en données	T2 2020	en données	1S 2020
	historiques		historiques	
<b>EBITDAaL</b>	<b>78,9</b>	<b>86,0</b>	<b>136,9</b>	<b>148,2</b>
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>24,7%</i>	<i>28,4%</i>	<i>21,5%</i>	<i>23,3%</i>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0	0,1	0,1
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-59,5	-60,1	-120,3	-118,6
Autres frais de restructuration	0,1	-1,8	-4,6	-3,6
Frais d'intérêt de location		0,5	0,0	1,1
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>19,5</b>	<b>24,5</b>	<b>12,1</b>	<b>27,1</b>
Résultat financier	-1,1	-1,6	-2,2	-3,1
<b>Résultat courant avant impôts (PBT)</b>	<b>18,3</b>	<b>23,0</b>	<b>9,9</b>	<b>24,0</b>
Impôts	-1,6	-3,2	-1,4	-3,6
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>16,8</b>	<b>19,8</b>	<b>8,5</b>	<b>20,4</b>

- L'**EBITDAaL** s'inscrit en hausse de 9,7% sur une base comparable à 86,0 millions d'euros. Cette amélioration est due principalement à l'EBITDAaL positif enregistré par l'activité câble (6,4 millions d'euros contre 2,4 millions d'euros), à la hausse du chiffre d'affaires MVNO (+1,6 million d'euros), et à la maîtrise des coûts ainsi qu'aux mesures que nous avons prises pour atténuer l'impact du COVID-19.
- Les **dotations aux amortissements** passent de 59,5 millions d'euros à 60,1 millions d'euros.
- Les **charges de restructuration** s'élèvent à 1,8 million d'euros pour le trimestre.
- Les **charges financières nettes** (en incluant les coûts financiers de leasing à hauteur de 0,4 million d'euros) s'élèvent à 1,6 million d'euros.
- Le groupe enregistre une **charge d'impôt** de 3,2 millions d'euros au T2 2020 contre 1,6 million d'euros au T2 2019.
- Orange Belgium publie un **résultat net** de 19,8 millions d'euros pour le T2 2020 contre 16,8 millions d'euros au T2 2019.

## 2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le **cash-flow opérationnel** augmente, passant de 36,0 millions d'euros au T2 2019 à 56,2 millions d'euros, porté par l'amélioration de l'EBITDAaL et la diminution des eCapex.

## Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	en données historiques T2 2019	T2 2020	en données historiques 1S 2019	1S 2020
<b>EBITDAaL</b>	<b>78,9</b>	<b>86,0</b>	<b>136,9</b>	<b>148,2</b>
eCAPEX	-42,9	-29,8	-79,8	-64,9
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>36,0</b>	<b>56,2</b>	<b>57,1</b>	<b>83,3</b>

Le **cash-flow organique** s'élève à 78,6 millions d'euros au T2 2020.

## Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	en données historiques T2 2019	T2 2020	en données historiques 1S 2019	1S 2020
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>16,8</b>	<b>19,8</b>	<b>8,5</b>	<b>20,4</b>
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	77,9	81,8	169,7	170,1
Variation du besoin en fonds de roulement	-1,4	35,9	7,0	20,0
Autres décaissements nets	-12,3	-14,2	-20,4	-21,8
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>81,0</b>	<b>123,3</b>	<b>164,8</b>	<b>188,7</b>
eCapex	-42,9	-29,8	-79,8	-64,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	7,9	-2,4	-15,6	-14,1
Remboursements des dettes locatives	-11,2	-12,6	-22,1	-24,7
<b>Cash-flow organique</b>	<b>34,8</b>	<b>78,6</b>	<b>47,4</b>	<b>84,9</b>

L'endettement net à la fin du trimestre s'établit à 181,3 millions d'euros, contre 234,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL présenté, diminue à 0,6 x.

## Endettement net

en millions d'euros	31.12.2019	30.06.2020
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités</b>		
Disponibilités	-18,3	-23,2
Quasi-disponibilités	-1,9	-46,8
	<b>-20,2</b>	<b>-70,0</b>
<b>Passifs financiers</b>		
Emprunt inter-sociétés à court terme	8,8	245,1
Emprunt inter-sociétés à long terme	0,6	1,9
Emprunts bancaires	245,0	4,2
	<b>254,4</b>	<b>251,2</b>
<b>Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)</b>	<b>234,3</b>	<b>181,3</b>
Dette nette/EBITDAaL présenté	0,8	0,6

## 2.4 Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

### 2.4.1. Orange Belgium

#### Analyse opérationnelle

#### Services convergents

La base clients convergents d'Orange Belgium continue de s'accroître au T2 2020. Au cours du trimestre, l'offre Love a attiré 8 000 nouveaux abonnés pour atteindre 288 000 clients Love. Les clients B2C représentent près de 90 % de la base clients convergents.

La part des clients Love Duo continue d'augmenter trimestre après trimestre pour représenter 15% de la base clients à la fin du T2 2020. Cette amélioration a un impact direct sur l'ARPO convergent B2C, qui connaît une légère diminution de 1,5% en glissement annuel, dans la mesure où Love Duo est commercialisée à un prix plus bas que Love Trio.

#### Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services convergents (en milliers, sauf indication contraire)

	T2 2019	T2 2020	Variation		T2 2019	T2 2020
<b>Base clients convergents</b>				<b>Ajouts nets</b>		
Base clients convergents B2C	194	258	33,1%	Base clients convergents B2C	14	8
Base clients convergents B2B	22	30	38,1%	Base clients convergents B2B	2	1
	<b>216</b>	<b>288</b>	<b>33,6%</b>		<b>16</b>	<b>8</b>
<b>ARPO (par mois, en €)</b>						
ARPO convergence B2C	76,8	75,6	-1,5%			

#### Services mobiles

Avec un ajout net de 7 000 abonnés, la base clients postpayés s'accroît de 3,1% à 2,6 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés diminue de 13,3 %.

L'ARPO mobile postpayé s'inscrit en baisse de 4,6% à 19,7 € au deuxième trimestre 2020, la chute du trafic d'itinérance ayant entraîné une diminution des revenus hors forfait. L'ARPO prépayé enregistre une baisse de 9,9% à 6,4 € au deuxième trimestre 2020.

**Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)**

	T2 2019	T2 2020	Variation		T2 2019	T2 2020
<b>Clients mobiles</b>				<b>Ajouts nets</b>		
Convergent B2C	294	396	34,5%	Convergent B2C	22	11
Convergent B2B	47	66	40,0%	Convergent B2B	3	1
Mobiles uniquement	2.174	2.132	-2,0%	Mobile uniquement	1	-5
Forfait	2.516	2.594	3,1%	Forfait	26	7
Prépayés	557	483	-13,3%	Prépayés	-4	-28
M2M	1.238	1.462	18,1%	M2M	77	32
	<b>4.311</b>	<b>4.540</b>	<b>5,3%</b>		<b>98</b>	<b>11</b>
Clients MVNO	277	329	18,5%	Clients MVNO	267	7
<b>ARPO mobile (par mois, en €)</b>						
<b>Mobile mixte</b>	<b>17,9</b>	<b>17,2</b>	<b>-3,7%</b>			
Forfaits	20,6	19,7	-4,6%			
Prépayés	7,1	6,4	-9,9%			

**Analyse financière**

Le chiffre d'affaires en Belgique s'inscrit en baisse de 8,2% sur une base comparable à 290,2 millions d'euros. Ce recul s'explique principalement par la diminution du trafic SMS et des ventes de terminaux.

Néanmoins, les services facturés au client enregistrent une nouvelle progression de 2,2% à 210,0 millions d'euros, portés par la progression des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents reste orienté à la hausse au deuxième trimestre avec une progression de 33,2 % en glissement annuel, ce qui traduit le succès de l'offre Love.

Les ventes d'équipements s'inscrivent en retrait de 21,3% à 21,2 millions d'euros au T2 2020.

Le chiffre d'affaires facturé aux opérateurs recule de 25,8% à 52,5 millions d'euros sous l'effet de la baisse des revenus liés aux SMS et du trafic d'itinérance.

**Orange Belgium : principales données financières**

en millions d'euros	en données historiques T2 2019	à base comparable T2 2019	T2 2020	à base comparable Variation	en données historiques Variation	en données historiques 1S 2019	à base comparable 1S 2019	1S 2020	à base comparable Variation	en données historiques Variation
Convergence	41,0	41,0	54,6	33,2%	33,2%	79,1	79,1	106,3	34,5%	34,5%
Mobile seul	144,7	144,7	133,8	-7,5%	-7,5%	290,2	290,2	273,8	-5,6%	-5,6%
Fixe seul	9,2	9,9	12,1	22,9%	32,0%	19,1	20,4	24,3	18,8%	27,2%
Services informatiques & Intégration	1,3	10,0	9,5	-4,8%	642,6%	2,3	19,6	20,0	1,9%	756,7%
Services facturés aux clients	196,1	205,5	210,0	2,2%	7,1%	390,6	409,2	424,4	3,7%	8,6%
Vente d'équipements	27,0	27,0	21,2	-21,3%	-21,3%	56,0	56,0	50,2	-10,3%	-10,3%
Vente en gros	70,7	70,7	52,5	-25,8%	-25,8%	136,0	136,0	116,4	-14,4%	-14,4%
Autres revenus	12,3	12,7	6,4	-49,5%	-48,1%	29,1	29,8	21,1	-29,0%	-27,4%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>306,2</b>	<b>315,9</b>	<b>290,2</b>	<b>-8,2%</b>	<b>-5,2%</b>	<b>611,7</b>	<b>630,9</b>	<b>612,1</b>	<b>-3,0%</b>	<b>0,1%</b>
<b>EBITDAaL</b>	<b>76,8</b>	<b>76,3</b>	<b>83,1</b>	<b>9,0%</b>	<b>8,3%</b>	<b>133,2</b>	<b>132,4</b>	<b>142,5</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,0%</b>
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	25,1%	24,1%	28,6%	450 bp	357 bp	21,8%	21,0%	23,3%	229 bp	151 bp

L'EBITDAaL s'accroît de 9,0 % sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires des services facturés au client (porté par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents et du chiffre d'affaires MVNO), et des efforts de maîtrise des coûts, notamment dans l'activité câble (qui enregistre un EBITDAaL positif à hauteur de 6,4 millions d'euros contre 2,4 millions d'euros au T2 2019).

## 2.4.2. Orange Communications Luxembourg

### Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg a porté sa base d'abonnés mobiles à 200 000 contrats.

#### Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles

	T2 2019	T2 2020	Variation		T2 2019	T2 2020
<b>Clients mobiles (hors MVNO)</b>				<b>Ajouts nets</b>		
Forfaits	112	117	4,6%	Forfaits	1	2
Prépayés	13	14	6,4%	Prépayés	0	0
M2M	71	69	-3,1%	M2M	1	-2
	<b>196</b>	<b>200</b>	<b>1,9%</b>		<b>2</b>	<b>1</b>
Clients MVNO	3	3	4,6%			

### Analyse financière

Le chiffre d'affaires diminue de 8,8% à 14,9 millions d'euros. Les services facturés aux clients augmentent de 0,7% à 10,9 millions d'euros. Les services mobiles ainsi que les ventes d'équipement s'inscrivent en baisse de 1,4%, et 26,9% respectivement.

L'EBITDAaL s'améliore de 37,9% à 2,9 millions d'euros.

#### Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques T2 2019	à base comparable T2 2019	T2 2020	à base comparable Variation	en données historiques Variation	en données historiques 1S 2019	à base comparable 1S 2019	1S 2020	à base comparable Variation	en données historiques Variation
Mobile seul	8,6		8,5		-1,4%	17,5		16,8		-4,2%
Fixe seul	2,2		2,4		9,0%	4,5		4,6		2,3%
Services facturés aux clients	10,8		10,9		0,7%	22,0		21,4		-2,9%
Vente d'équipements	2,9		2,1		-26,9%	5,3		5,9		11,6%
Services aux opérateurs	2,6		1,8		-29,2%	5,0		4,1		-17,8%
Autres revenus	0,0		0,0		NM	0,2		0,1		-60,1%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16,3</b>		<b>14,9</b>		<b>-8,8%</b>	<b>32,5</b>		<b>31,5</b>		<b>-3,2%</b>
<b>EBITDAaL</b>	<b>2,1</b>		<b>2,9</b>		<b>37,9%</b>	<b>3,7</b>		<b>5,7</b>		<b>52,1%</b>
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>12,8%</i>		<i>19,4%</i>		<i>656 bp</i>	<i>11,5%</i>		<i>18,0%</i>		<i>655 bp</i>

## 3. Perspectives

Orange Belgium table sur une légère détérioration de son chiffre d'affaires en 2020 sur une base comparable.

Pour 2020, la société vise un EBITDAaL compris entre 310 millions d'euros et 330 millions d'euros. Ces prévisions se fondent sur une série d'anticipations, à savoir :

- moins de facteurs défavorables qu'en 2019
- première année durant laquelle la société versera la redevance sur la marque Orange sur la totalité de l'exercice
- premier exercice complet durant lequel Medialaan sera intégré au réseau de la société
- nouvelle réglementation des tarifs de gros d'accès au câble mise en place au T3
- économies réalisées grâce à notre programme Bold Inside
- l'impact du COVID-19 (chute du trafic de SMS, de l'itinérance, des ventes de terminaux, des services IT & d'intégration B2B, des créances douteuses potentielles de la clientèle B2B, parallèlement aux mesures d'atténuation mises en œuvre).

Par ailleurs, le montant total des eCapex devrait légèrement diminuer par rapport à l'année dernière, en incluant le contrat de partage de réseau.

## 4. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2019 (p.78-79 et p.120-121).

## 5. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés a été autorisée.

### Orange Luxembourg spectre 5G

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a annoncé le résultat de la procédure de sélection concurrentielle pour l'attribution des fréquences 5G pour les bandes 700 MHz et 3600 MHz. Un total de 390 MHz étaient offerts, à savoir 2 x 30 MHz dans la bande de fréquence 700 MHz, et 330 MHz dans la bande 3,5 GHz (3 420 – 3 750 MHz).

Orange Luxembourg est parvenu à acquérir 2 x 10 MHz dans la bande 700 MHz et 110 MHz dans la bande 3,5 GHz.

## 6. Calendrier financier 2020

02 oct	Début de la période de blackout
23 oct	Résultats financiers du T3 2020 (7h00 CET) - Communiqué de presse
23 oct	Résultats financiers du T3 2020 (14:00 CET) - Conférence téléphonique

*Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications*

## 7. Conférence téléphonique

Date :	vendredi 24 juillet 2020
Heure :	14:00 (CET), 13:00 (UK), 08:00 (US/NY)
Webcast :	<a href="#">Orange Belgium : résultats du T2 2020</a>

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

## 8. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T2 2019	T2 2020
<b>Transactions</b>		
Cours de clôture moyen (en euros)	18,1	15,1
Volume quotidien moyen	44.535	57.831
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0,8	0,9
<b>Actions et capitalisation</b>		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01
Actions propres (en milliers)	26,0	103,8
Cours de clôture (en euros)	17,4	14,5
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1.046,7	870,2

## 9. Glossary

### KPI Financiers

#### Chiffre d'affaires

<b>chiffre d'affaires par offre</b>	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
<b>Services facturés aux clients</b>	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
<b>services convergents</b>	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
<b>mobile only services</b>	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
<b>services fixes</b>	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
<b>services d'intégration et des technologies de l'information</b>	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
<b>Services aux opérateurs</b>	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobile: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
<b>Ventes d'équipements</b>	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
<b>Autres revenus</b>	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

#### Éléments du compte de résultat

<b>Données à base comparable</b>	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
<b>EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1er janvier 2019)</b>	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

#### Éléments de flux de trésorerie

<b>Cash-flow opérationnel</b>	Depuis le 1er janvier 2019, il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Avant le 31 décembre 2018, cette notion se définissait comme l'EBITDA ajusté après déduction des CAPEX.
<b>Cash-flow organique</b>	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
<b>eCAPEX (depuis le 1er janvier 2019)</b>	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises
<b>Licences de télécommunication décaissées</b>	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
<b>Variations du BFR</b>	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
<b>Autres éléments opérationnels</b>	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
<b>Variation de la dette nette</b>	Variation du niveau de la dette nette.

## KPI opérationnels

### Convergence

<b>Base de clients convergents B2C</b>	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
<b>ARPO convergence B2C</b>	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.
<b>Mobile</b>	
<b>Base clients mobile (hors MVNO)</b>	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO)..
<b>Forfait</b>	Cliant avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
<b>Prépayé</b>	Cliant qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
<b>M2M (machine-to-machine)</b>	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
<b>Clients convergents B2C mobile</b>	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
<b>Clients mobile</b>	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
<b>clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)</b>	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
<b>ARPO mobile (trimestriel)</b>	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

### Fixe

<b>Nombre de lignes (cuivre + FTTH)</b>	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
<b>Clients convergents haut débit B2C</b>	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
<b>Clients fixes haut débit</b>	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
<b>ARPO haut débit fixe (trimestriel)</b>	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (LTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom S.A. (100 %), Walcom Liège S.A. (100%), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A.(100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V. (100 %) et MWingz S.R.L. (50 %).

### Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

### Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

## 10. États financiers consolidés intermédiaires résumés

Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé	p. 17
Situation financière intermédiaire résumée et consolidée	p. 18
Tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie	p. 19
Etat intermédiaire résumé et consolidé des changements des capitaux propres	p. 20
Information sectorielle	p. 21
Annexe aux états financiers intermédiaires résumés et consolidés	p. 23



## Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé

en millions d'euros	Réf.	30.06.2019	30.06.2020
<b>Services facturés aux clients</b>		<b>412,6</b>	<b>445,8</b>
Convergence		79,1	106,3
Mobile seul		307,7	290,6
Fixe seul		23,6	28,9
Services informatiques & Intégration		2,3	20,0
Vente d'équipement		61,2	56,1
Vente en gros		139,1	118,8
Autres revenus		24,1	15,9
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>		<b>637,1</b>	<b>636,6</b>
Achats de matériel		-86,1	-74,9
Autres coûts directs		-195,7	-179,2
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats		-1,9	-2,8
<b>Coûts directs</b>		<b>-283,7</b>	<b>-256,9</b>
<b>Charges de personnel</b>		<b>-73,2</b>	<b>-74,2</b>
Dépenses commerciales		-17,6	-17,8
Autres dépenses IT et réseau		-44,0	-50,8
Frais immobiliers		-8,0	-7,2
Frais généraux		-25,9	-30,3
Autres produits indirects		13,7	10,6
Autres coûts indirects		-38,9	-36,3
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		-22,6	-24,4
<b>Coûts indirects</b>		<b>-143,3</b>	<b>-156,2</b>
Autres frais de restructuration*		-4,6	-3,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		-120,3	-118,6
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées		0,1	0,1
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>		<b>12,1</b>	<b>27,1</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>-2,2</b>	<b>-3,1</b>
Charges financières		-2,2	-3,1
Revenus financiers		0,0	0,0
<b>Résultat courant avant impôts (PBT)</b>		<b>9,9</b>	<b>24,0</b>
Impôts	6	-1,4	-3,6
<b>Résultat net consolidé**</b>		<b>8,5</b>	<b>20,4</b>
Résultat net consolidé part du groupe		8,5	20,4
<b>État du Résultat Global Consolidé</b>			
Résultat des activités poursuivies et de la période		8,5	20,4
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)		0,0	0,9
Résultat global de l'ensemble consolidé		8,5	21,3
<b>Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période</b>		<b>8,5</b>	<b>21,3</b>
<b>Résultat de base par action (en EUR)</b>		<b>0,14</b>	<b>0,34</b>
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)		59.988.414	59.892.635
<b>Résultat dilué par action (en EUR)</b>		<b>0,14</b>	<b>0,34</b>
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)		59.988.414	59.892.635

\* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement.

\*\* Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

## Situation financière intermédiaire consolidée

en millions d'euros	Réf.	31.12.2019 (*) Retraité	30.06.2020
<b>ACTIF</b>			
Ecart d'acquisition	4	104,4	104,4
Autres immobilisations incorporelles		276,9	259,1
Immobilisations corporelles		747,6	711,0
Droits d'utilisation des actifs loués	8	297,3	285,9
Titres mis en équivalence		5,3	5,4
Actifs financiers non courants		3,1	3,5
Autres actifs non courants		0,6	0,6
Actifs d'impôts différés		2,6	2,2
<b>Total actifs non-courants</b>		<b>1.437,8</b>	<b>1.372,1</b>
Stocks		32,0	20,9
Créances clients		224,8	196,4
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		64,8	60,1
Actifs financiers courants		0,4	0,4
Dérivés actifs courants		0,5	0,5
Autres actifs courants		5,2	2,4
Impôts et taxes d'exploitation actifs		0,5	0,8
Impôt et taxes d'exploitation actifs		1,5	0,5
Charges constatées d'avance		14,0	20,8
Disponibilités et quasi-disponibilités	5	20,2	70,0
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>363,8</b>	<b>372,7</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1.801,6</b>	<b>1.744,8</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social	6	131,7	131,7
Réserve légale		13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)		446,8	437,9
Actions propres		-0,2	-1,5
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>591,5</b>	<b>581,3</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	6	<b>591,5</b>	<b>581,3</b>
Passifs financiers non courants	5	245,0	4,2
Passifs locatifs non courants	8	244,6	241,5
Dérivés passifs non courants		0,8	0,8
Provisions pour démantèlement non courantes	9	75,3	74,6
Autres passifs non courants		2,6	2,7
Impôts différés passifs		12,1	9,0
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>580,5</b>	<b>332,8</b>
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes		52,9	38,8
Dettes fournisseurs		314,0	295,7
Passifs financiers courants	5	9,4	246,9
Passifs locatifs courants	8	51,7	42,5
Dérivés passifs courants		1,5	0,7
Avantages du personnel courantes		35,8	37,4
Provisions pour démantèlement courantes	9	2,1	1,0
Provisions pour restructuration courantes		1,9	1,2
Autres passifs courants		10,4	5,4
Impôts et taxes d'exploitation passifs		78,7	94,6
Impôt sur les sociétés		3,5	2,6
Passif lié aux contrats conclus avec des clients		65,7	62,2
Produits constatés d'avance		2,0	1,7
<b>Total des passifs courants</b>		<b>629,6</b>	<b>830,7</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1.801,6</b>	<b>1.744,8</b>

\* La Société se réfère à la Note 4 pour un complément d'information sur la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de l'acquisition d'Upsize N.V.

## Tableau intermédiaire consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	Réf.	30.06.2019	30.06.2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>8,5</b>	<b>20,4</b>
<b>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</b>			
Impôts et taxes d'exploitation		21,6	19,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		120,3	118,6
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		22,6	24,4
Résultat de cession		0,0	-0,4
Dotations (reprises) des provisions		-0,5	-1,3
Résultat des entités mises en équivalence		-0,1	-0,1
Impôt sur les sociétés		1,4	3,6
Résultat financier		2,2	3,1
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		0,1	0,0
Rémunération en actions		0,1	-0,2
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats		1,9	2,8
		<b>169,7</b>	<b>170,1</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>			
Diminution (augmentation) des stocks bruts		7,6	11,1
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		-9,2	25,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		10,0	-19,2
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		4,6	4,6
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients		-0,5	-3,6
Variations des autres éléments d'actif et de passif		-5,5	1,5
		<b>7,0</b>	<b>20,0</b>
<b>Autres décaissements nets</b>			
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		-10,5	-12,2
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net		-2,4	-2,8
Impôt sur les sociétés décaissé	7	-7,5	-6,8
		<b>-20,4</b>	<b>-21,8</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>164,8</b>	<b>188,7</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
<b>Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-79,8	-64,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		-15,6	-14,1
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise		-1,3	-0,4
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>		<b>-96,7</b>	<b>-79,4</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Remboursements d'emprunts non courants		10,0	3,6
Remboursements des dettes locatives		-22,1	-24,7
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		-20,8	-7,0
Rachat d'actions propres		-0,5	-1,3
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	6	-30,0	-30,0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-63,4</b>	<b>-59,3</b>
<b>Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités</b>		<b>4,7</b>	<b>49,8</b>
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture</b>			
dont disponibilités des activités poursuivies		19,9	18,3
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		6,7	1,9
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		4,7	49,8
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture</b>	5	<b>31,4</b>	<b>70,0</b>
dont disponibilités des activités poursuivies		14,7	23,2
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		16,7	46,8
<b>Cash-flow organique *</b>		<b>47,4</b>	<b>84,8</b>

\* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

## État intermédiaire résumé et consolidé des changements des capitaux propres

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2019 (*), comme indiqué précédemment</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>447,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>592,1</b>
Ajustement PPA Upsize N.V.			-0,6		-0,6
<b>Solde retraité au 31 décembre 2019</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>446,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>591,5</b>
Résultat global de l'ensemble consolidé			20,4		20,4
Autres éléments du résultat global retraité			0,9		0,9
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>21,3</b>		<b>21,3</b>
Actions propres				-1,3	-1,3
Plan de rémunération en actions			-0,2		-0,2
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>437,9</b>	<b>-1,5</b>	<b>581,3</b>

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2018 (**), comme indiqué précédemment</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>442,2</b>		<b>587,1</b>
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 16 (net de taxes)			-0,2		-0,2
<b>Solde au 1er janvier 2019 retraité</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>442,0</b>		<b>586,9</b>
Résultat net de la période			8,5		8,5
Autres éléments du résultat global retraité			0,0		0,0
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>8,5</b>		<b>8,5</b>
Actions propres				-0,5	-0,5
Plan de rémunération en actions			0,1		0,1
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
<b>Solde au 30 juin 2019</b>	<b>131,7</b>	<b>13,2</b>	<b>420,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>565,1</b>

\* La Société se réfère à la Note 4 pour un complément d'information sur la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de l'acquisition d'Upsize N.V.

\*\* Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 le 1er janvier 2019, selon l'approche de l'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 est comptabilisée en résultats non distribués à la date de première application.

## Information sectorielle

### Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé pour le premier semestre clos le 30 juin 2020

en millions d'euros, 1er semestre 2020	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
<b>Services facturés aux clients</b>	<b>424,4</b>	<b>21,4</b>		<b>445,8</b>
Convergence	106,3			106,3
Mobile seul	273,8	16,8		290,6
Fixe seul	24,3	4,6		28,9
Services informatiques & Intégration	20,0			20,0
Vente d'équipements	50,2	5,9		56,1
Services facturés aux opérateurs	116,4	4,1	-1,7	118,8
Autres revenus	21,1	0,1	-5,3	15,9
<b>Chiffre d'affaires consolidés</b>	<b>612,1</b>	<b>31,5</b>	<b>-7,0</b>	<b>636,6</b>
Coûts directs	-250,4	-13,5	7,0	-256,9
Charges de personnel	-70,2	-4,0		-74,2
Coûts indirects, dont	-147,9	-8,3		-156,2
Impôts et taxes d'exploitation	-18,4	-1,3		-19,7
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-22,5	-1,9		-24,4
Autres frais de restructuration**	-3,4	-0,2		-3,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-114,9	-3,7		-118,6
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalences	0,1			0,1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>25,3</b>	<b>1,8</b>		<b>27,1</b>
Résultat net financier	-3,2	0,1		-3,1
<b>Résultat courant avant impôts (PBT)</b>	<b>22,1</b>	<b>1,9</b>		<b>24,0</b>
Impôts	-3,2	-0,4		-3,6
<b>Résultat net</b>	<b>18,9</b>	<b>1,5</b>		<b>20,4</b>

### Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2020

en millions d'euros, 1er semestre 2020	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
<b>EBITDAaL</b>	<b>142,5</b>	<b>5,7</b>		<b>148,2</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,1			0,1
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-114,9	-3,7		-118,6
Autres frais de restructuration	-3,4	-0,2		-3,6
Lease interest expense	1,1	0,0		1,1
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>25,3</b>	<b>1,8</b>		<b>27,1</b>
Résultat financier	-3,2	0,1		-3,1
<b>Résultat courant avant impôts (PBT)</b>	<b>22,1</b>	<b>1,9</b>		<b>24,0</b>
Impôts	-3,2	-0,4		-3,6
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>18,9</b>	<b>1,5</b>		<b>20,4</b>

## Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé pour le premier semestre clos le 30 juin 2019

en millions d'euros, 1er semestre 2019	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	390,6	22,0		412,6
Convergence	79,1	0,0		79,1
Mobile seul	290,2	17,5		307,7
Fixe seul	19,1	4,5		23,6
Services informatiques & Intégration	2,3	0,0		2,3
Vente d'équipements	56,0	5,3		61,2
Services facturés aux opérateurs	136,0	5,0	-1,8	139,1
Autres revenus	29,1	0,2	-5,2	24,1
<b>Chiffre d'affaires consolidés</b>	<b>611,7</b>	<b>32,5</b>	<b>-7,1</b>	<b>637,1</b>
Coûts directs	-274,4	-16,4	7,1	-283,7
Charges de personnel	-68,7	-4,5		-73,2
Coûts indirects, dont	-135,4	-7,8		-143,3
Impôts et taxes d'exploitation	-20,4	-1,2		-21,6
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-20,6	-2,0		-22,6
Autres frais de restructuration	-4,6	0,0		-4,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-116,6	-3,7		-120,3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalences	0,1	0,0		0,1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12,1</b>	<b>0,0</b>		<b>12,1</b>
Résultat net financier	-2,3	0,1		-2,2
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>9,8</b>	<b>0,1</b>		<b>9,9</b>
Impôts	-1,6	0,2		-1,4
<b>Résultat net</b>	<b>8,2</b>	<b>0,3</b>		<b>8,5</b>

## Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2019

en millions d'euros, 1er semestre 2019	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
<b>EBITDAaL</b>	<b>133,2</b>	<b>3,7</b>		<b>136,9</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	0,0		0,1
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-116,6	-3,7		-120,3
Autres frais de restructuration	-4,6	0,0		-4,6
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>12,1</b>	<b>0,0</b>		<b>12,1</b>
Résultat financier	-2,3	0,1		-2,2
<b>Résultat courant avant impôts (PBT)</b>	<b>9,8</b>	<b>0,1</b>		<b>9,9</b>
Impôts	-1,6	0,2		-1,4
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>8,2</b>	<b>0,3</b>		<b>8,5</b>

## Annexe aux états financiers intermédiaires résumés et consolidés

Orange Belgium (filiale d'Orange S.A.) est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 4 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg. Orange Belgium est coté sur Euronext Bruxelles.

En tant qu'acteur convergent, l'entreprise fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Orange Belgium est également un prestataire de services aux opérateurs (« wholesale »), fournissant à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Le réseau mobile ultraperformant d'Orange Belgium dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

### 1. Base de préparation des états financiers

#### 1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour le semestre clos le 30 juin 2020 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'UE ; le Conseil d'administration en a autorisé la publication le 23 juillet 2020.

Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont libellés en millions d'euros, sauf indication contraire. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers.

#### 1.2. Principes comptables

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2020 n'ont subi aucune modification par rapport à ceux qui ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés d'Orange Belgium pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, puisqu'il ne comprend pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels consolidés.

#### 1.3. Recours à des estimations et aux jugements

Lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés, la direction d'Orange Belgium est tenue de procéder à des estimations dans la mesure où plusieurs éléments inclus dans ces états financiers consolidés sont impossibles à évaluer de manière précise. Les hypothèses retenues pour les principales estimations sont semblables à celles qui sont décrites dans le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La direction est amenée à revoir ses estimations en fonction de l'évolution des circonstances sous-jacentes ou à la lumière de nouvelles informations. Par conséquent, les estimations faites au 30 juin 2020 sont susceptibles d'évoluer.

La direction fait également usage de jugement pour définir et appliquer les politiques comptables appropriées à certaines transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur n'abordent pas de manière spécifique les problématiques comptables concernées.

Les jugements importants portés par la direction dans l'application des principes comptables du Groupe, ainsi que les principales sources d'incertitudes liées aux estimations, sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les derniers états financiers annuels.

#### 1.4. Nouvelles normes comptables applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020

##### 1.4.1 Amendements d'IFRS 3 « Définition d'une entreprise »

Ces amendements visent à aider les entités à établir si un élément acquis doit être considéré comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'un groupe d'actifs. IFRS 3 adopte une fois encore le point de vue d'un intervenant du marché pour établir si un groupe d'activités et d'actifs ayant fait l'objet d'une acquisition doit être considéré comme une entreprise.

Les amendements :

- énoncent clairement les critères élémentaires pour répondre à la définition d'une entreprise ;
- éliminent l'évaluation visant à déterminer si les intervenants du marché sont en mesure de remplacer les éventuels éléments manquants ;
- fournissent des orientations aidant les entités à déterminer si un processus acquis est substantiel ;
- restreignent les définitions d'une entreprise et des sorties ; et introduisent un test facultatif de concentration de la juste valeur.

Ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe Orange Belgium au 30 juin 2020. Le Groupe Orange Belgium prendra en compte ces amendements au moment où il effectuera une nouvelle acquisition.

## 1.4.2 Amendements d'IAS 1 et IAS 8 « Matérialité »

Les amendements d'IAS 1 et IAS 8, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, permettent de clarifier et d'aligner la définition de la matérialité. Ces amendements visent à favoriser une meilleure compréhension des exigences existantes plutôt qu'à influencer significativement les jugements d'une entité en matière de matérialité. Le Groupe Orange Belgium considère que l'ensemble des informations figurant dans les annexes de ses états financiers consolidés respectent l'ensemble des amendements publiés par l'IASB.

## 1.5. Nouvelles normes comptables non encore en vigueur

Une série de normes, amendements aux normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » : les amendements à la norme IAS 1 relative à la Présentation des États financiers sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants, publiés le 23 janvier 2020, visent à préciser les critères de classement d'un passif en tant que non courant : l'entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la clôture.

Les amendements :

- précisent que le droit de l'entité à différer le règlement doit exister à la clôture ;
- précisent que ce classement ne dépend nullement de la volonté de la direction que l'entité exerce son droit de différer le règlement ou de l'anticipation par la direction que ce droit sera exercé ;
- clarifient la manière dont les conditions de crédit affectent ce classement ; et
- clarifient les critères de classement des passifs qu'une entité règlera ou pourra régler par l'émission d'instruments de fonds propres.

Ces amendements sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Toutefois, compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'IASB a publié un exposé-sondage en vue de différer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la date d'entrée en vigueur de ces amendements. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

Les amendements à IFRS 3 - Regroupements d'entreprises ; IAS 16 Immobilisations corporelles ; IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ainsi que les Améliorations annuelles publiées le 14 mai 2020, consistent en une série d'amendements à portée limitée qui apportent des changements qui clarifient la formulation ou corrigent des conséquences mineures, des oublis ou des conflits entre les dispositions des normes :

- Les amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises mettent à jour une référence dans la norme au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables pour les regroupements d'entreprises.
- Les amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles interdisent à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant que l'entreprise prépare l'actif pour l'usage auquel il est destiné. Au lieu de cela, une entreprise comptabilisera ce produit de vente et le coût connexe dans le compte de résultat.
- Les amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels précisent quels coûts une société inclut lorsqu'elle évalue si un contrat sera déficitaire.
- Les Améliorations annuelles apportent des modifications mineures aux normes IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière, IFRS 9 Instruments financiers, IAS 41 Agriculture et aux exemples illustratifs accompagnant la norme IFRS 16 Contrats de location.

Ces amendements sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement Allègements de loyer liés au COVID-19 (Amendement à IFRS 16), initialement publié en avril 2020 sous la forme de l'Exposé-sondage ED/2020/2. Cet amendement met à disposition du preneur une exemption lui permettant, sous certaines conditions spécifiques, de ne pas examiner si les concessions de loyers valent modification du contrat initial si elles résultent directement de la pandémie de COVID-19, et de les comptabiliser comme s'il ne s'agissait pas d'une modification du contrat de location. Cet amendement est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 et ultérieurement. Une application anticipée est autorisée. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne et n'a pas été appliqué pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## 2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe IRISnet SCRL (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence - 28,16%), MWingz S.R.L. (comptabilisée comme une opération conjointe) et les sociétés suivantes, détenues à 100% : Orange Belgium S.A., Orange Communications Luxembourg S.A., Smart Services Network S.A., Walcom S.A., Walcom Business Solutions S.A., Walcom Liège S.A., A3COM S.A., A&S Partners S.A., Upsize N.V., BKM N.V., CC@PS BV.

**MWingz S.R.L.** est une opération conjointe à égalité de parts entre Orange Belgium et Proximus S.A., qui en détiennent chacun 50%, chargée de gérer le réseau d'accès mobile unilatéral et partagé des deux sociétés. En 2019, les deux



sociétés ont décidé de partager leurs réseaux d'accès mobile afin de répondre à la demande croissante de la clientèle en matière de qualité des réseaux mobiles et de couverture à l'intérieur des bâtiments. Cet accord favorisera également un déploiement plus rapide et plus complet de la 5G en Belgique. Tout en partageant leurs réseaux d'accès mobiles, les deux opérateurs conserveront le contrôle intégral de leurs propres spectres de fréquences afin de maintenir la différenciation entre leurs services respectifs. Société de droit belge, MWingz S.R.L. a été constituée le 6 décembre 2019. Orange Belgium S.A. a souscrit à hauteur de 1 euro équivalant à 1 action sur les 2 actions émises par la Société. Proximus S.A a souscrit à hauteur de 1 euro pour acquérir l'autre action. En avril 2020, Orange Belgium a participé à l'augmentation de capital de MWingz S.R.L. à hauteur de 1 599 999 euros. Orange Belgium détient 50% des actions de MWingz S.R.L. La société est en activité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

En avril 2020, Orange Belgium a participé à l'augmentation de capital de CommuniThings à hauteur de 0,35 million d'euros.

Orange Belgium détient, directement ou indirectement (par exemple, à travers d'autres filiales) moins de 20% des droits de vote de Belgian Mobile Wallet et de CommuniThings. Orange Belgium n'exerce donc pas d'influence significative sur ces sociétés. De plus, l'objectif principal de son investissement dans ces deux sociétés n'est pas de générer de la plus-value.

### 3. Pandémie de COVID-19

La pandémie de Coronavirus (COVID-19) affecte la santé humaine, ainsi que les activités de la Société et sa situation financière.

Orange Belgium a identifié une série d'éléments qui méritent une attention particulière :

- **Hygiène et sécurité humaines** : Orange Belgium suit de près l'évolution de la pandémie et place au premier plan l'hygiène et la sécurité de ses collaborateurs. Orange Belgium prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs au-delà des instructions sanitaires fournies par les pouvoirs publics, tout en veillant à maintenir les conditions nécessaires à la continuité de son activité. Orange Belgium a mis en place une série de mesures de prévention telles que le télétravail pour ses employés dans tous les cas où ils peuvent exercer leur activité à distance et que les équipements nécessaires sont disponibles. Dans les autres cas, Orange Belgium a également immédiatement transmis des instructions à ses collaborateurs pour les sensibiliser aux bons gestes barrière et a mis à leur disposition les équipements d'hygiène adéquats. Les effets à long terme des mesures de confinement prises par les autorités et relayées par Orange Belgium sont incertaines, et notamment l'impact psychologique de l'isolement qu'elles devraient causer à ses collaborateurs.
- **Continuité de l'activité** : En tant que fournisseur de services essentiels aux entreprises, Orange Belgium se doit d'assurer la continuité de ses services de communication électronique, et en particulier de ses activités critiques. Conformément aux directives des pouvoirs publics, Orange Belgium a mis en place un plan de continuité de l'activité, qui couvre principalement les équipes de supervision et d'exploitation des réseaux et des systèmes d'information, les équipes de sécurité, le support technique, les salariés des « data centers » et les équipes d'intervention. Par ailleurs, l'augmentation significative du trafic sur les réseaux d'Orange Belgium crée un risque de congestion qui pourrait mener à une détérioration voire à une interruption de ses services. Pour éviter une telle dégradation voire des interruptions, Orange Belgium a augmenté la capacité de ses réseaux.
- **Performance financière** : Orange Belgium table sur une légère détérioration de son chiffre d'affaires en 2020 sur une base comparable. Cette anticipation résulte d'une série de facteurs :
  - la fermeture des shops Orange pendant la période de confinement ;
  - un ralentissement de l'activité parmi la clientèle d'entreprises tandis que, parallèlement, les autres clients du Groupe pourraient demander une capacité supplémentaire ou de nouveaux services ;
  - le déclin du trafic international et du trafic d'itinérance ;
  - la diminution des SMS ;
  - un risque de ralentissement des investissements et des projets liés, notamment dans les réseaux ;
  - un risque de défaut de paiement de certains clients (l'équipe de direction suit attentivement la balance âgée et les créances douteuses – aucune augmentation significative de retards de paiement n'a été observée jusqu'à présent du fait de la pandémie de COVID-19).

L'observation de tous ces facteurs a conduit Orange Belgium à modifier ses prévisions pour l'exercice 2020. Le lecteur est invité à se référer aux perspectives pour 2020 qui sont présentées à la section 3 du présent communiqué de presse.

### 4. Écarts d'acquisition

Une série de changements sont intervenus dans les écarts d'acquisition au cours du semestre clos le 30 juin 2020. L'écart d'acquisition lié à Upsize N.V., du fait de l'Allocation du prix d'acquisition, s'est trouvé réduit de 14,3 millions euros (voir plus loin).

Au 30 juin 2020, aucun élément interne ou externe n'indiquait que d'autres tests de dépréciation devaient être effectués sur l'écart d'acquisition.

L'équipe de direction reste attentive à tout élément indiquant que de nouveaux tests de valeur doivent être effectués. Il est prévu que ces tests seront effectués à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition se fonde sur le calcul de la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition liés à Mobistar Affiliate S.A., Mobistar Enterprise Services S.A., A&S Partners S.A. et Upsize N.V. sont intégralement attribués au secteur « Belgique ». L'écart d'acquisition lié à Orange Communications Luxembourg S.A. est intégralement attribué au secteur « Luxembourg ».

en millions d'euros

	31.12.2019 Retraité			30.06.2020		
	Valeur d'acquisition	Pertes de valeur cumulées	Valeur comptable nette	Valeur d'acquisition	Pertes de valeur cumulées	Valeur comptable nette
Orange Communications Luxembourg S.A.	68,7	-17,9	50,9	68,7	-17,9	50,9
Autres écarts d'acquisition- segment Belgique	53,5	0,0	53,5	53,5	0,0	53,5
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>122,3</b>	<b>-17,9</b>	<b>104,4</b>	<b>122,3</b>	<b>-17,9</b>	<b>104,4</b>

### Allocation du prix d'acquisition pour l'acquisition d'Upsize N.V.

Upsize N.V. est une holding acquise le 31 juillet 2019. Société mère de BKM N.V. et CC@PS BV, Upsize N.V. est un intégrateur ICT national et un pionnier des solutions de cloud UCC. L'entreprise dispose d'une solide expérience sur les marchés des PME et des CMA en Belgique : solutions de communications unifiées et de collaboration (UCC) ; solutions informatiques et de sécurité ; solutions documentaires et visuelles; et solutions de connectivité. L'acquisition portait sur 100% des 60 000 actions d'Upsize N.V. Un montant de 51,6 millions d'euros avait été affecté de manière préliminaire aux écarts d'acquisition du secteur « Belgique », sous réserve de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition qui n'était pas encore achevée au 31 décembre 2019.

Orange Belgium a comptabilisé l'acquisition d'Upsize N.V. selon la méthode d'acquisition, qui consiste à affecter le prix d'acquisition total aux actifs nets identifiables sur la base d'une évaluation de leurs justes valeurs respectives, la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur de ces actifs nets identifiables étant affectée à l'écart d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition n'était pas encore finalisée au 31 décembre 2019 dans la mesure où les immobilisations incorporelles d'Upsize avaient été mesurées de manière provisoire dans le bilan d'ouverture IFRS, en attendant d'être confirmées par une évaluation indépendante. L'évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises par Orange Belgium lors du rachat d'Upsize N.V. (y compris ses filiales BKM N.V. et CC@PS BV) le 31 juillet 2019 (date d'acquisition) a été finalisée et comptabilisée au 30 juin 2020.

La juste valeur des immobilisations incorporelles comptabilisée (19,0 millions d'euros) était liée en totalité à la clientèle acquise (18,0 millions d'euros) et à la plate-forme logicielle Voxx-Telepo (1,0 million d'euros). Ces éléments, conjugués à l'impact des ajustements des impôts différés évoqué plus haut (4,7 millions d'euros), ont réduit l'écart d'acquisition de 14,3 millions d'euros. La comptabilisation de la juste valeur des immobilisations incorporelles d'Upsize N.V. a augmenté le montant des dotations aux amortissements de 0,7 million d'euros, comptabilisées pour la période comprise entre la date d'acquisition, à savoir le 31 juillet 2019, et le 31 décembre 2019, pour laquelle les informations financières comparées ont été retraitées.

Le tableau ci-après présente le prix de rachat et les actifs et passifs identifiables assumés à la date d'acquisition d'Upsize N.V. :

en millions d'euros	IFRS début de période	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur des actifs nets identifiables
<b>Actif</b>			
Immobilisations incorporelles	0,8	19,0	19,8
Immobilisations corporelles	0,5		0,5
Autres actifs financiers	0,1		0,1
Droits d'utilisation des actifs loués	5,1		5,1
Stocks	4,9		4,9
Créances clients	6,3		6,3
Autres créances	0,6		0,6
Disponibilités et quasi-disponibilités	1,2		1,2
<b>Total des actifs acquis</b>	<b>19,5</b>	<b>19,0</b>	<b>38,5</b>
<b>Passif</b>			
Impôts différés		-4,7	-4,7
Provisions	-0,1		-0,1
Passifs financiers	-16,5		-16,5
Passifs locatifs	-4,7		-4,7
Autres dettes	-4,1		-4,1
Dettes fournisseurs	-5,6		-5,6
Avantages du personnel courants	-3,7		-3,7
<b>Total des engagements assumés</b>	<b>-34,6</b>	<b>-4,7</b>	<b>-39,4</b>
<b>Juste valeur des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-15,2</b>	<b>14,3</b>	<b>-0,9</b>
Total de la contrepartie transférée			36,5
<b>Écarts d'acquisition final résultant de l'acquisition</b>			<b>37,4</b>

Orange Belgium a consenti à verser aux actionnaires d'Upsize N.V. à l'issue d'une période de deux ans une contrepartie supplémentaire de 10,0 millions d'euros conditionnée à la réalisation d'objectifs définis sur la base de la croissance du chiffre d'affaires, de la marge d'EBITDA ainsi que d'un taux de départ maximal des collaborateurs clés et des collaborateurs opérationnels de la société acquise. À cet égard, Orange Belgium S.A. a comptabilisé 1 350 000 euros en tant que contrepartie conditionnelle liée à cette contrepartie supplémentaire, ce qui représente sa juste valeur à la date de l'acquisition. Aucune variation de cette juste valeur n'était intervenue au 30 juin 2020.

## 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie, passifs financiers

La rubrique de trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les découverts bancaires ou intragroupe dans le cadre de la mutualisation de la trésorerie sont comptabilisés en dettes financières à court terme. Le tableau de financement fournit une explication à la diminution de 53,0 millions d'euros de l'endettement financier net au premier semestre 2020.

en millions d'euros	31.12.2019	30.06.2020
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités</b>		
Disponibilités	-18,3	-23,2
Quasi-disponibilités	-1,9	-46,8
	<b>-20,2</b>	<b>-70,0</b>
<b>Passif financiers</b>		
Emprunt inter-sociétés à court terme	8,8	245,1
Emprunt inter-sociétés à long terme	0,6	1,9
Emprunts bancaires	245,0	4,2
	<b>254,4</b>	<b>251,2</b>
<b>Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)</b>	<b>234,3</b>	<b>181,3</b>

En 2015, Orange Belgium S.A. et sa société mère, Atlas Services Belgium S.A. ont signé un contrat de facilité de crédit revolving pour un montant total de 420 millions d'euros, la date d'échéance finale étant fixée au 15 juin 2021. Au 31 décembre 2019 le passif restant dû au titre de ce contrat de facilité de crédit s'élevait à 240 millions d'euros, comptabilisés en passif financier non courant dans les états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2019.

Sachant qu'au 30 juin 2020, la durée restante jusqu'à la date d'échéance serait inférieure à 12 mois, Orange Belgium S.A. a présenté ce passif financier (au 30 juin 2020 : 245 millions d'euros) comme courant dans la situation financière intermédiaire résumée et consolidée.

Le renouvellement du contrat de facilité de crédit revolving auprès d'Atlas Services Belgium S.A. a été engagé en juin 2020. Orange Belgium S.A. est confiant que cette opération de refinancement sera menée à bien avant le 31 décembre 2020.

## 6. Capitaux propres

Aucun changement n'est intervenu dans le capital social au premier semestre 2020.

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros.

Capital social		
en millions d'euros	31.12.2019	30.06.2020
<b>Solde en début de période</b>	<b>131,7</b>	<b>131,7</b>
Emission	0,0	0,0
Annulation	0,0	0,0
<b>Solde en fin de période</b>	<b>131,7</b>	<b>131,7</b>

  

# d'actions ordinaires		
	31.12.2019	30.06.2020
<b>Solde en début de période</b>	<b>60.014.414</b>	<b>60.014.414</b>
Emission	0,0	0,0
Annulation	0,0	0,0
<b>Solde en fin de période</b>	<b>60.014.414</b>	<b>60.014.414</b>

L'Assemblée générale des actionnaires a approuvé, en date du 6 mai 2020, le versement d'un dividende ordinaire brut de 0,50 euro par action au titre de l'exercice 2019. Le dividende ordinaire brut s'élève à 30 millions d'euros ; il a été payé le 14 mai 2020.

L'Assemblée générale des actionnaires a approuvé, en date du 2 mai 2019, le versement d'un dividende ordinaire brut de 0,50 euro par action au titre de l'exercice 2018. Le dividende ordinaire brut s'élève à 30 millions d'euros ; il a été payé le 16 mai 2019.

Au 30 juin 2020, Orange Belgium détenait 103 812 actions propres contre 9 527 au 31 décembre 2019.

## 7. Impôt sur le résultat

Le montant de l'impôt sur le résultat – calculé sur les résultats locaux de l'exercice en cours – augmente à 5,8 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 3,0 millions d'euros un an plus tôt. Cette augmentation coïncide exactement avec l'augmentation du résultat avant impôt en Belgique au premier semestre 2020.

Le tableau ci-dessous présente les principaux composants de la charge de l'impôt des sociétés :

en millions d'euros	30.06.2019	30.06.2020
Impôt sur les sociétés exigible	-3,0	-5,8
Charge d'impôts différés liée à l'apparition et à la reprise de différences temporaires	1,6	2,2
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>-1,4</b>	<b>-3,6</b>

## 8. Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe conclut régulièrement des contrats de location en tant que preneur. Ces contrats de location sont principalement répartis suivant les catégories d'actifs suivantes :

- Terrains et bâtiments
- Réseaux et terminaux
- Autres

### 8.1. Dettes locatives

Au 30 juin 2020, le solde des dettes locatives s'élève à 284,0 millions d'euros, dont 241,5 millions d'euros de dettes locatives non courantes et 42,5 millions d'euros de dettes locatives courantes.

### 8.2. Droits d'utilisation

en millions d'euros				30 juin 2020	31 décembre 2019
	Valeur brute	Dotations aux amortissements cumulées	Pertes de la valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	337,4	-64,4	0,0	273,0	285,1
Réseaux et terminaux	5,6	-2,1	0,0	3,5	3,7
Autres droits d'utilisation	15,0	-5,6	0,0	9,4	8,5
<b>Total des droits d'utilisation des actifs</b>	<b>358,0</b>	<b>-72,1</b>	<b>0,0</b>	<b>285,9</b>	<b>297,3</b>

en millions d'euros	Jun 2020
<b>Valeur nette des droits d'utilisation des actifs -à l'ouverture</b>	<b>297,3</b>
Augmentation (nouveaux actifs des droits d'utilisation)	11,5
Dotations aux amortissements	-24,4
Impact des changements dans les évaluations	1,5
<b>Valeur nette des droits d'utilisation des actifs -à la clôture</b>	<b>285,9</b>

## 9. Provisions courantes et non courantes

### Provisions pour litiges en suspens

Orange Belgium est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité qu'il soit nécessaire d'affecter des ressources à son règlement et de vérifier si les hypothèses retenues pour calculer la provision sont bien adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et l'on peut raisonnablement prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou d'un accord amiable au cours des prochaines années.

### Provisions pour litiges

en millions d'euros	
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>4,3</b>
Constitution	0,2
Utilisation	-0,0
Reprise	-0,0
Autre effet	0,0
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b>4,5</b>

### Provisions pour le démantèlement des sites du réseau

Les provisions pour le démantèlement des sites du réseau augmentent de 1,9 million d'euros. Cette augmentation est due principalement à la baisse effective du coût moyen de démantèlement par site en 2020 qui était de 11 700 euros au premier semestre 2020 contre 12 100 euros en 2019.

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier d'un site à l'autre, la provision est calculée d'après un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus par le passé pour des activités similaires.

#### Provisions pour le démantèlement des sites du réseau

en millions d'euros	
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>77,5</b>
Constitution	0,0
Utilisation	-0,5
Reprise	0,0
Autre effet	-1,4
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b>75,6</b>

## 10. Disputes

### Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Des discussions sont actuellement en cours avec le gouvernement wallon pour la période à venir, concernant la possibilité de réaliser des investissements en contrepartie d'une réduction des taxes, selon des modalités similaires à celles de la période 2016-2019. Ces discussions n'ont pas encore abouti.

### Accès au réseau câble de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câble dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Une audience intermédiaire prévue en mai a été suspendue en raison de mesures liées au COVID-19. Si le dossier est prêt à être instruit par le tribunal, une audience devrait être fixée en S2 2020.

### Accès au réseau câble de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câbles, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers. Le 30 mai 2018 le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement. Le 11 avril 2019 la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante. La Cour a ordonné Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois au risque de se voir appliquer une astreinte de 2500€ par jour de retard. Telenet a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Orange Belgium réclame 250.000€ (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Les plaidoiries étaient prévues le 9 avril 2020 mais reportées en raison de mesures liées au COVID-19.

### Accès au réseau câble de Telenet – profil propre

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câbles les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les cablo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le cablo-opérateur à ses propres clients de détail. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Considérant le dommage subi par Orange Belgium lié à ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018 le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium. Orange Belgium a également mis Telenet en demeure en janvier 2019 lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation devant le Tribunal des entreprises. Les plaidoiries ont eu lieu le 17 janvier 2020. Le 14 février 2020, le Tribunal des entreprises a déclaré Telenet en violation de ses obligations réglementaires et a accordé une partie des dommages-intérêts réclamés. Orange Belgium a décidé de faire appel du jugement, qui sera déposé au T2 2020.

### Lycamobile

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18.000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

## Euphony Benelux S.A. (en faillite)

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été citée par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange de conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

## Tarifs de terminaison d'appel fixe (FTR) – 3Starsnet

Le 20 novembre 2018, l'IBPT a adopté une nouvelle décision concernant les FTR. 3Starsnet a tenté d'obtenir la nullité de cette décision devant la Cour des marchés mais ce recours a été rejeté. 3Starsnet a réclamé la nullité des décisions de la Cour des marchés devant la Cour de cassation. Orange Belgium intervient dans cette procédure pour soutenir la position de l'IBPT. Orange Belgium a déposé des mémoires en cassation le 25 février 2020.

## Partage de réseaux

Les mesures provisoires imposées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1<sup>er</sup> avril 2020, les deux sociétés ont transféré les collaborateurs concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe. Parallèlement, une enquête sur le fond a été engagée par l'Autorité belge de la Concurrence dans le cadre d'une Demande d'information. Orange Belgium a déposé une réponse à cette demande auprès de l'Autorité belge de la Concurrence le 4 mai 2020. Nous attendons les étapes suivantes de l'enquête sur le fond.

## VOO

Mi février 2020, Orange Belgium a cité à comparaître Nethys et Providence pour obtenir du juge des Référé la suspension de la vente des actions VOO détenues par Nethys mais à céder à Providence. Une action au fond, en annulation de la vente, avait été également lancée vis-à-vis des mêmes parties.

Fin juin 2020, le juge a suspendu la cession des actions, suivant ainsi l'argumentaire d'Orange Belgium quant au caractère apparemment douteux de la première convention de vente des actions VOO à Providence en mai 2019 qui s'est propagé à la seconde transaction de décembre 2019 après une remise en question du premier accord par le nouveau management de Nethys.

Nethys a indiqué ne pas vouloir faire appel de cette ordonnance de référé et remettre en place un nouveau processus de vente avant la fin 2020, activant ainsi une condition résolutoire contenue dans l'accord Nethys/Providence et fixée au 30 juin 2020.

## 11. Parties liées

Les conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving ainsi que les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché. A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Orange Belgium. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été comptabilisée à la date du bilan.

Après le changement de nom effectué en 2016, Orange Belgium a bénéficié d'une période de franchise de trois ans. À partir de mai 2019, la Société verse une redevance de marque annuelle à Orange S.A., son actionnaire ultime, qui est principalement calculée en pourcentage des services facturés au client.

en millions d'euros				
	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<b>30.06.2020</b>				
Orange – Trafic et services	12,5	-14,4	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	0,0	46,4	4,2
Filiales d'Orange – Trafic et services	5,2	-4,8	-3,5	5,3
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-0,8	0,0	245,0
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0,0	-8,3	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>17,7</b>	<b>-28,3</b>	<b>42,9</b>	<b>254,5</b>

en millions d'euros				
	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<b>30.06.2019</b>				
Orange – Trafic et services	14,6	-16,3	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	0,0	0,7	10,2
Filiales d'Orange – Trafic et services	5,3	-6,0	2,4	0,4
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-1,2	0,0	279,8
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0,0	-2,5	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>19,9</b>	<b>-26,0</b>	<b>3,1</b>	<b>290,4</b>



## 12. Événements postérieurs à la clôture

### ▪ Orange Luxembourg - spectre 5G

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a annoncé le résultat de la procédure de sélection concurrentielle pour l'attribution des fréquences 5G pour les bandes 700 MHz et 3600 MHz. Un total de 390 MHz étaient offerts, à savoir 2 x 30 MHz dans la bande de fréquences 700 MHz, et 330 MHz dans la bande 3,5 GHz (3 420 – 3 750 MHz).

Orange Luxembourg est parvenu à acquérir 2 x 10 MHz dans la bande 700 MHz et 110 MHz dans la bande 3,5 GHz.

Aucun des événements mentionnés ci-dessus ne sont des événements entraînant des ajustements et aucun autre événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des États financiers consolidés intermédiaires résumés a été autorisée.

## 13. Autres

### Juste valeur des actifs et passifs financiers

Au cours du premier semestre 2020, aucun événement significatif n'est survenu concernant la juste valeur des actifs et passifs financiers.

## Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés, Michaël Trabbia, CEO, et Arnaud Castille, CFO, déclarons qu'à notre connaissance :

A) le jeu d'états financiers consolidés résumés établis conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ainsi que des sociétés comprises dans sa consolidation ;

b) le rapport intermédiaire présente un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties concernées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur le jeu d'états financiers consolidés résumés ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restant de l'exercice.

Bruxelles, le 23 juillet 2020

Michaël Trabbia  
CEO

Arnaud Castille  
CFO



# Rapport du commissaire au conseil d'administration de Orange Belgium SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2020

## Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de la situation financière intermédiaire résumée et consolidée de Orange Belgium SA arrêté au 30 juin 2020 ainsi que l'état intermédiaire résumé du résultat global consolidé, le tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie et l'état intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives ("l'information financière consolidée intermédiaire résumée"). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 "Information financière intermédiaire" telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité

## Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2020 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 "Information financière intermédiaire" telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Zaventem, le 23 juillet 2020

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par

Alexis Palm

Réviseur d'Entreprises

## À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : [corporate.orange.be](http://corporate.orange.be), [www.orange.be](http://www.orange.be) ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

### Relations investisseurs :

Ana Castaño Lopez	<a href="mailto:ana.castanolopez@orange.com">ana.castanolopez@orange.com</a>	+32 468 46 95 31
Koen Van Mol	<a href="mailto:koen.vanmol@orange.com">koen.vanmol@orange.com</a>	+32 495 55 14 99

[ir@orange.be](mailto:ir@orange.be)

### Contact presse

Annelore Marynissen	<a href="mailto:annelore.marynissen@orange.com">annelore.marynissen@orange.com</a>	+32 479 016 058
Younes Al Bouchouari	<a href="mailto:younes.albouchouari@orange.be">younes.albouchouari@orange.be</a>	+32 477 69 87 73

[press@orange.be](mailto:press@orange.be)